



Berne, le 19 avril 2010

Destinataires :

les directions cantonales compétentes
les partis politiques
les organisations intéressées

Projet de rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse : ouverture de l'audition

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames et messieurs,

Le 14 avril 2010, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'organiser une audition concernant le projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse à l'intention de l'Assemblée fédérale.

Le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité est le document fondamental dont dépendra la politique de sécurité de la Suisse ces prochaines années. Sur ce constat, le Conseil fédéral estime qu'il est opportun de soumettre ce projet à une consultation, comme cela avait été le cas par le passé avec de tels rapports.

Face aux attentes élevées et parfois divergentes que suscite ce rapport, le Conseil fédéral a décidé d'emblée que son élaboration serait aussi ouverte et transparente que possible. C'est dans cet ordre d'idées que le DDPS avait déjà organisé, de la fin février à la fin avril 2009, une série d'auditions au cours desquelles les partis, les associations et les experts influents du débat sur la politique de sécurité avaient été invités à exposer leurs attentes face à ce rapport. Le projet de rapport, tel qu'il se présente maintenant, est le résultat d'une collaboration étroite menée avec les cantons (concrètement : la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile).

Le projet se veut le plus court, le plus concis et le plus compréhensible possible. Sur le plan du contenu, il s'inscrit dans la continuité de la politique de sécurité menée jusqu'ici. Il présente certes quelques corrections stratégiques, mais pas de réel changement d'orientation. La définition de la politique de sécurité y est plus affinée et sa présentation plus complète (avec la prise en compte de la contribution apportée par les cantons et les communes à la sécurité) ; la stratégie de base actuelle continue néanmoins de s'appliquer : elle aspire à une réelle interaction des moyens de la Confédération, des cantons et des communes en matière de politique de sécurité ainsi qu'à une collaboration sur le plan international.

Les principaux changements concernent l'organisation de la collaboration nationale en matière de politique de sécurité et l'instrument de sécurité qu'est l'armée. Il s'agit de poursuivre le développement et l'optimisation de la coopération nationale en matière de sécurité entre les différents échelons (Confédération, cantons et communes), d'une part, et entre les différents instruments de la sécurité, d'autre part, et de concrétiser cette coopération par une nouvelle désignation : le *réseau national de sécurité*. Ce réseau répond à une aspiration que partage la Confédération et les cantons, et est le fruit des expériences communes réalisées dans le



cadre d'engagements de sécurité de grande ampleur, comme c'était le cas dernièrement lors de l'EURO 2008. Une partie relativement grande du rapport est consacrée à *l'instrument armée*, pas tant parce qu'une place à part doit lui être réservée parmi les instruments nationaux de sécurité, mais parce que le besoin est particulièrement grand d'en débattre et d'agir dans ce domaine.

Le projet de rapport étant volumineux, nous renonçons à l'envoyer sous forme imprimée. Vous pouvez consulter le projet du rapport à l'adresse Internet suivante : www.ddps.ch/rapolsec. Si vous préférez recevoir les documents par courrier postal, vous pouvez en faire la demande au Secrétariat général du DDPS, Politique de sécurité, par téléphone (031 324 75 17) ou à l'adresse électronique suivante : patrick.gansner@dsp.admin.ch.

Le délai pour les auditions court jusqu'à la fin mai 2010. Dans les dernières semaines de mai, sur deux jours distincts, deux réunions de trois heures seront organisées au cours desquelles possibilité sera donnée de s'exprimer oralement sur le projet de rapport. Ces deux réunions auront lieu les jours suivants : **mardi 25 mai 2010 de 14 à 17 h** ainsi que **jeudi 27 mai 2010 de 9 à 12h**. Le lieu des auditions est le Palais fédéral Est à Berne. Nous vous prions de nous annoncer votre participation aux auditions orales d'ici au 14 mai 2010. Vous recevrez ensuite les informations de détail à ce sujet.

Il existe également la possibilité de s'exprimer par écrit sur le projet de rapport. Nous vous prions de bien vouloir envoyer par écrit vos prises de position avant le **28 mai 2010**, dernier délai, à l'adresse suivante : **Secrétariat général DDPS, Politique de sécurité, Palais fédéral est, 3003 Berne**, ainsi que par courrier électronique à : patrick.gansner@dsp.admin.ch.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous présente, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, mes salutations les meilleures.

Ueli Maurer
Conseil fédéral